

VERS L'ÉTAT TOTALITAIRE....

«Une subtile mutation des rapports entre celui qui gouverne et ceux qui sont gouvernés s'opère sous nos yeux. Tout acte de gouvernement s'intègre à la raison d'État. L'opposition devient subversion, le citoyen, sujet. Et le chef de l'État, monarque».

François Mitterrand.

La campagne électorale telle qu'elle est menée par l'actuelle majorité présente des côtés scandaleux et témoigne d'un réel mépris à l'égard des électeurs.

Je ne sais plus quel dignitaire nazi s'était rendu un moment célèbre en déclarant que plus un mensonge est gros plus il a de chance de passer.

Tel semble être la philosophie de nos actuels gouvernants et notamment du cabotin chef de la «culture», le dénommé Jack Lang qui rameute et enrôle au service de la propagande d'État, tous les «artistes» bénéficiaires des largesses du pouvoir.

En dehors de tout ce tintamarre indécent sur le thème de: «*La France avance... continuons*», il faut reconnaître aux néos-socialistes qu'ils auront au moins réussi une chose: DOUBLER A LA FOIS LE NOMBRE DE PARLEMENTAIRES ET CELUI DES CHÔMEURS.

Il est vrai que François Mitterrand qui semble avoir un sens aigu de la parentèle, espère, probablement, en augmentant le nombre de députés et en créant des députés régionaux, éviter le chômage aux «copains» et aux «coquins» dont le corps électoral, l'ingrat, voudrait se débarrasser.

Mais, avant même le verdict des urnes, on reclasse dur notamment dans la haute administration.

Robert Badinter vient, quant à lui, d'être promu Président du *Conseil Constitutionnel*, dont Mitterrand écrivait (1): «*Créé pour répondre à la nécessité de faire respecter par le législateur les limites de sa sphère d'attributions et de fixer un terme à la confusion des compétences du pouvoir législatif et du pouvoir réglementaire, il n'a jamais eu d'autre utilité que de servir de garçon de courses au Général De Gaulle chaque fois que ce dernier a cru bon de l'employer à cet usage*».

Et, citant M. Marcilhacy, il affirmait: «*que son rôle est de faire souffrir le droit pour servir le pouvoir*».

Bornons-nous à constater que l'ex-garde des Sceaux a accepté d'être - de par la grâce présidentielle - promu «*garçon de courses*», afin probablement: «*de faire souffrir le droit pour servir le pouvoir*».

Il est vrai que la «*confusion des compétences du pouvoir législatif et du pouvoir réglementaire*» n'a jamais été poussée aussi loin que par nos néos-socialistes. On l'a vu avec l'affaire du *Code de la Sécurité Sociale* et on risque d'assister à pire encore avec le *Code du Travail*.

Un texte du Ministère du Travail contient un certain nombre d'affirmations pour le moins inquiétantes... C'est ainsi qu'on peut lire: «*que les missions des services extérieurs du travail et de l'emploi s'exercent dans un contexte de profondes mutations...*», et que dans ce contexte: «*la politique de l'emploi prend une dimension et une signification nouvelle*»... et «*doit favoriser l'adaptation continue des travailleurs et des entreprises*».

Autrement dit, et au nom d'exigence d'un «*contexte*», les Inspecteurs du Travail doivent favoriser la remise en cause des droits et acquis des travailleurs qui, de surcroît, toujours selon les élucubrations ministérielles: «*les uns et les autres (travailleurs et entreprises) sont désormais associés à la conduite de cette évolution comme partenaires et non plus comme simples bénéficiaires*».

(1) *Le Coup d'État Permanent* de François Mitterrand.

Telle est la nouvelle formulation de la *Charte du Travail*, chère aux porteurs de francisques.

Par ailleurs, toujours selon le Ministre du Travail, les Inspecteurs devraient favoriser: «*Le développement de la citoyenneté dans l'entreprise*».

Nous nageons en pleine idéologie corporatiste et réactionnaire directement inspirée par les militants cédétistes qui peuplent les arrières cabinets ministériels!

Enfin, à propos du pouvoir qu'ont les Inspecteurs lorsque les dispositions du Code sont violées de: «*donner des avertissements ou des conseils ou bien d'intenter ou de recommander des poursuites*».

La circulaire en question déclare froidement: «*Les directeurs régionaux et départementaux sont invités à organiser périodiquement une réflexion concertée avec leurs Inspecteurs du Travail aux fins de déterminer en commun les critères susceptibles de les éclairer dans l'exercice de ces pouvoirs d'appréciation de l'opportunité. (Autrement dit du pouvoir). Cette réflexion devra prendre en compte les données du contexte économique et social, mais aussi les directives générales du Ministre et les priorités dictées par les engagements du gouvernement devant le Parlement*».

Autrement dit, la mission des Inspecteurs du Travail ne serait plus, comme il est de règle dans un état démocratique, de veiller au respect de la loi, mais d'appliquer - fût-ce au mépris de la loi - les «*directives générales*» du Ministre.

Et pour couronner le tout, un certain M. Astoys, récemment promu Inspecteur Général, au cours d'une entrevue avec les syndicats, a textuellement déclaré: «*Il faut que les Inspecteurs du Travail se situent dans le cadre de la volonté nationale, faute de quoi, leur protection ne pourra être assurée*».

Donc, ceux qui, par respect des textes, s'opposeraient à la «*volonté nationale*» exprimée par le guide suprême, s'exposeraient à des sanctions.

Voilà où nous en sommes après 4 années de règne de François Mitterrand, immortel auteur d'un livre intitulé «*Le Coup d'État Permanent*» et qui, récemment, à Lille à complaisamment marché sur 300 mètres de tapis rouge pour prendre la parole dans un décorum qui n'est pas sans rappeler de bien fâcheux souvenirs.

Il est vrai que le «*socialiste*» François Mitterrand n'a pas dû souvent chanter l'*Internationale*, sinon il saurait «*qu'il n'est pas de sauveur suprême, ni Dieu ni César!*».

Par même selon un mot fameux (2): «*De César de Carnaval!*»!

UNE DÉCISION SANS PRÉCÉDENT: LE SUFFRAGE UNIVERSEL BAFOUÉ

Quelles que soient les raisons invoquées pour suspendre pendant 6 mois (pourquoi 6 mois?) le *Conseil d'Administration de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie* de Nice, présidé par notre ami et camarade Roger Mai, cette décision purement arbitraire est illustrative de la dérive totalitaire que nous avons déjà dénoncée.

En effet, en suspendant un organisme élu au suffrage universel, le Ministre s'arroge des droits incompatibles avec le fonctionnement normal d'une société démocratique.

Alexandre HÉBERT.

(2) Paul Boncour à propos de Mussolini.